



1020 S 06643 CPPAP Nº Directeur de la publication Fabrice LERESTIF

Tél.: 02.99.65.36.50 - Fax: 09.57.34.75.43 Courriel: ud.fo35@wanadoo.fr Site: www.udfo35.fr

https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine Imprimerie Colibri-Rennes / Prix: 0,30 €

Le Syndicalisme Indépendant 35, rue d'Échange 35000 RENNES

N°208

Déposé le 21 nov. 2019

À distribuer avant le 23 nov. 2019

INTER-PRO 35 PIC RENNES ARMORIQUE

# Le SYNDICALISM RESISTER REVENDIQUER RECONQUERTE

# **NOV. 2019** N°208

**Au sommaire** 

- ÉDITORIAL (P1)
- COMMUNIQUÉ SNFOLC (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- L'APPEL DE L'UD POUR LE 5 (P4)
- INFO JURIDIQUE (P3)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- CALENDRIER DES STAGES. CAISSE SOLIDARITÉ INTERPRO, PERMANENCES UL ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE PATOCHE (P12)

#### LA CITATION DU MOIS

"Le massacre à la macronneuse des droits collectifs conduit invariablement Du chacun pour soi au chaos pour tous! »'

Pascal Pavageau.



JUSQU'AU BOUT!

Monsieur Macron, alias Jupiter, a déclaré récemment qu'il irait « jusqu'au bout » de sa contre réforme des retraites. Il n'a sans doute pas le choix, missionné qu'il est, par ceux qui l'ont mis au pouvoir, les grands patrons et les « décideurs » comme l'on dit. C'est sa vie politique qu'il joue.

Les salariés du privé et du public n'ont donc pas le choix, pas plus que les retraités ou les jeunes. C'est leur vie tout court qu'ils défendent! Il nous faudra, tous ensemble, aller jusqu'au bout de cette bataille majeure pour obtenir le retrait pur et simple du projet. Au delà de la question des retraites, c'est le sens même que nous donnons à notre vie qui est en jeu.

Le jeune étudiant lyonnais qui s'est immolé le 8 novembre dernier a laissé ce message terrible « Aujourd'hui je vais commettre l'irréparable mais doit-on continuer à survivre comme nous le faisons aujourd'hui? Et après ces études, combien de temps devrons nous travailler pour une retraite décente ? Pourrons nous cotiser avec un chômage de masse? » Et il conclut son message ainsi: « Mon dernier souhait, c'est aussi que mes camarades continuent de lutter pour en finir définitivement avec tout ça ».

Le moins que l'on puisse dire est que ces propos nous mettent face à nos responsabilités. La grève interprofessionnelle à compter du 5 décembre n'admettra ni prétextes ni atermoiements. Chacun devra y apporter sa part et c'est tous ensemble que nous bloquerons la Macroneuse. Et ensuite, pour les autres revendications, tout redeviendra possible et l'espoir de reconquête prendra corps.

Notre Union Départementale mettra toutes ses forces dans cette bataille, en cherchant en permanence l'unité la plus large pour gagner.

Ensemble, nous irons jusqu'au bout! "QUE VIVE LA GRÈVE! **QUE VIVE LA SOCIALE! VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"** 

Rennes, le 18 novembre 2019

Fabrice LERESTIF Secrétaire Général



# On expulse et on rafle à Rennes!

COMMUNIQUÉ SNFOLC Ce mercredi 9 octobre 2019, des parents, des enseignants, des enfants, des collectifs de soutien se sont réunis tôt le matin pour former une chaîne humaine devant l'école St. Aubin à Rennes. Puis un rassemblement s'est formé devant la préfecture pour

un rassemblement s'est formé devant la préfecture pondénoncer les pratiques qui ont cours dans nos rues.

Quelques jours plus tôt, **vendredi 4 octobre, 33 Géorgiens ont été expulsés de la ville de Rennes par vol charter.** Depuis, dans plusieurs établissements du département, des élèves manquent à l'appel le matin, certains emmenés de force par les airs, d'autres se cachant de peur d'être arrêtés à leur tour.



Peu d'informations ont été données au sujet de cette expulsion. Une chose est sûre : parmi les 33 personnes sommées de monter dans le charter, il y avait des enfants de maternelle, de collège, et de lycée. Lors du rassemblement devant la préfecture le 9 octobre, une enseignante témoigne : « Je suis très choquée de savoir que notre élève a vu ses parents bâillonnés avec du scotch, ligotés pieds et mains ».

### Cette situation est indigne de notre République.

Rappelons que la Déclaration des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1959, dont la France est signataire, a fait du droit à l'éducation un de ses principes fondamentaux. Tous les enfants vivant sur le territoire, de nationalité française ou autre, ont le droit de se rendre à l'école, de bénéficier d'une scolarisation et « d'une protection spéciale » pour « être en mesure de se développer d'une façon saine et normale, sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de LIBERTÉ ET DE DIGNITÉ ». « L'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante ».

Mais peut-on encore parler de Dignité ? Et encore plus de Liberté ? Des parents ligotés et bâillonnés ! Des enfants à jamais marqués par de telles images ! Des familles rapatriées de force dans un pays qu'elles ont fui pour des raisons qui bien souvent touchent à la sécurité des personnes. Nous pourrions alors citer l'article Premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen...



Le SNFOLC 35 s'insurge contre une telle situation. Nous ne pouvons fermer les yeux sur le traitement qui est fait aux enfants et aux familles dites « sans papiers ». Notre syndicat apporte un soutien inconditionnel aux victimes de ces expulsions, ainsi qu'à toutes les personnes, enseignants, non enseignants, qui entreprendraient des actions pour soutenir les disparus et empêcher les prochaines expulsions à venir.

Car nous croyons en l'être humain, à ses droits et à son respect.



L'Union Départementale à tenu son AG de préparation de la gréve interprofessionnelle à partir du 5 décembre.

Tous les délégués présents ont affirmé la nécessité absolue de bloquer le projet Delevoye-Macron-Berger (ce der-

# L'UD EN ACTION

nier affirme sur tous les plateaux TV que la CFDT non seulement soutient le projet mais en est à l'origine. Bref même trahison de la direction CFDT qu'en 1995 où la CFDT avait perdu plus de 50 000 adhérents ainsi qu'en 2003 et 2010).

La fébrilité du gouvernement et de ses soutiens a été notée. Si la gréve se poursuit le 6 de manière significative, les lignes vont bouger.

Il a été adopté à l'unanimité un appel (en page 4)

Il a été décidé de mettre en place une caisse de grève dédiée exclusivement à ce mouvement de gréve illimitée.

(chèques à l'ordre de l'UD FO avec au dos la mention "grève 2019").

Il a été décidé que des camarades iraient chaque matin aux points d'entrée de Rennes avec des banderoles appelant à la grève à partir du 5 décembre (toute aide est la bienvenue).

Il a été proposé aussi d'être présent sur les grands marchés (Lices, Blosne, Plélan le Grand...).

La commission juridique de l'UD a réalisé un petit document pédagogique pour rap-

peler la législation en vigueur concernant la grève dans le public et dans le privé (en page 5).



Il faut y aller tous ensemble, public et privé et convaincre salarié(e) par salarié(e) que c'est le moment, pas pour pour une journée classique de mobilisation, mais pour pour **une vraie grève jusqu'à satisfaction** comme en 1995 ou la grève généralisée avait permis de bloquer le plan Juppé-Notat (la SG de la CFDT à l'époque).



Il faut que les salarié(e)s soient convaincus que si l'on gagne sur les retraites tout devient possible pour les autres revendications.

L'Union Départementale mettra toutes ses forces dans la bataille pour aider à la construction du rapport de forces.

> Ensemble, nous allons prendre nos affaires en main.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE AFFIRME:

# RÉFORME DES RETRAITES NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE

# RETRAIT DU PROJET MACRON-DELEVOYE-BERGER!

# NON À L'INDIVIDUALISATION, OUI À LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE!

Non au régime universel par points, maintien des 42 régimes actuels, du code des pensions civiles et militaires. Maintien du système par répartition fondé sur le salaire différé.

# NON À LA BAISSE GÉNÉRALISÉE DES PENSIONS!

Maintien du calcul de la pension sur la base des meilleurs salaires ou traitements (retour aux 10 meilleurs années dans le privé, maintien des 6 derniers mois dans le public)

# NON À L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS!

Un calcul des pensions sur l'ensemble de la carrière **pénalisera les salariés précaires** (longues périodes de chômage, temps partiels subis, congés parentaux...), **les bas salaires**. L'accroissement des inégalités générées par le nouveau système **frappera particulièrement les femmes**.

### TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS, PAS QUESTION!

Non à l'allongement de la durée de cotisation, au recul de l'âge de départ, ou à l'instauration d'un âge pivot, retour au droit à la retraite à 60 ans pour tous, après 37.5 annuités de cotisation.

# FACE AUX MANOEUVRES GOUVERNEMENTALES POUR DIVISER LES SALARIÉS FO RÉPOND : GRÈVE DANS L'UNITÉ JUSQU'AU RETRAIT !

L'assemblée générale des syndicats Force ouvrière d'Ille-et-Vilaine réunie le 14 novembre à Rennes appelle tous ses adhérents, tous ses syndicats, tous les salariés à construire par les assemblées générales, les réunions d'information, dans les entreprises, les services, dans l'unité syndicale la plus large, sur des bases claires:



A PARTIR DU 5 DÉCEMBRE, LA GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE JUSQU'AU RETRAIT DU PROJET MACRON-DELEVOYE-BERGER!







# La commission juridique vous informe

### Qui peut faire grève ?

#### Un salarié seul?

NON sauf s'il répond à un mot d'ordre national de grève (Cass. Soc. 19/11/1996, n°94-42631) ou s'il est le seul salarié de l'en-

Dans tous les autres cas, la cessation du travail doit être collective (au moins 2).

Je n'ai pas de syndicat dans l'entreprise. Est-ce que je peux faire grève quand même?

Oui, le droit de grève est applicable à tous, syndiqués ou non!

# GRÈVE MODE D'EMPLOI

### Est-ce qu'il faut un préavis pour faire la grève ?

#### AUCUN préavis n'est nécessaire

**SAUF** pour les salariés :

- du secteur public (5 jours francs)
- des services de transports de voyageurs (3 jours +

On peut partir en grève tout de suite à condition d'avoir déposé AVANT les revendications à l'employeur.

On peut transmettre les revendications par écrit, par mail, par oral (avec témoins).

### Qui déclenche la grève ?

Des salariés, un syndicat, un Comité Social d'Entreprise peuvent déclencher la grève. Souvent, c'est le syndicat qui déclenche la grève.

# Déposer les revendications ?

Donner oralement ou par écrits des revendications à caractère professionnel :

- **→** Augmentation de salaire
- **→** Amélioration des conditions de travail
- Contre les licenciements, les restructurations

Un mot d'ordre national d'appel à la grève pour la défense des retraites par exemple est bien un revendication à caractère professionnel.

(cass. Soc. 15/02/20006 n°04-45738)

# Quelles formes de grève?

Faire grève, c'est cesser complètement le travail (il faut cesser toutes les tâches, pas une partie) pendant un temps déterminé.

Vous pouvez occuper l'entreprise ou faire un piquet de grève.

Si l'employeur considère qu'il y a un trouble manifeste, il peut mandater un huissier qui constatera l'éventuel blocage. L'huissier fait des constatations matérielles mais ne peut auditionner qui que ce soit. L'employeur saisira ensuite le juge des référés pour obtenir une ordonnance d'expulsion.... Et il faudra partir ...ou rester si on gagne! Débrayages répétés : arrêter le travail pendant une heure, deux heures, une ½ journée, une journée etc...

### Quelle retenue sur salaire? Quelle sanction?

#### **SALARIÉ DU PRIVÉ:**

Le montant retenu sur le salaire est proportionnel au temps d'absence du fait de la grève. Cette déduction ne peut être mentionnée comme exercice du droit de grève sur le bulletin de salaire.

#### **SALARIÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT:**

1/30ème et autant de 30ème que de jours de grève

### SALARIÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE **ET FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE:**

1/30<sup>è</sup> pour une journée 1/60<sup>è</sup> pour une demi-journée 1/151,67<sup>è</sup> par heure

Déduction proportionnelle au temps d'absence

\*au prorata du temps de travail - Rapprochez-vous de vos syndicats ou de votre UD. À noter que lorsque la grève est collective, déterminée et réalisée jusqu'à satisfaction des revendications, alors les syndicats négocient avec l'employeur les conditions de reprise du travail (peu, voire pas de retenue de salaire...).

Aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en cas de l'exercice normal du droit de grève (L1132-2 du Code du Travail).

# Une grève licite est :

Une cessation totale du travail (aucune durée minimale ni maximale n'est requise)

- + Une concertation des salariés
- + Des revendications professionnelles

# Et la grève illimitée ?

C'est décider de partir en grève à partir du ... Le 1er jour, se rassembler en Assemblée Générale dans l'entreprise, déposer les revendications auprès de l'employeur. Le 2<sup>ème</sup> jour, se réunir en Assemblée Générale et décider ensemble de la continuité de la grève. S'organiser pour tenir : solidarité financière, organisation des repas etc. Faire connaître et partager l'expérience avec les salariés en grève dans les autres secteurs, faire venir les camarades de l'interprofessionnel.

Dans tous les cas, ne restez pas isolé, contactez votre UD, nous serons là pour vous accompagner, vous appuyer et faire jouer toutes les solidarités. La caisse de grève est ouverte, à chacun de l'alimenter!

N°208 - NOVEMBRE 2019 INTER-PRO35 5

# EN DIRECT DES SYNDICATS





# FO largement majoritaire à Clemessy Cesson (Métallurgie).

Dans cette entreprise FO obtient dans le deuxième collège (le plus important en nombre d'électeurs) 5 élus sur 7 et 3 élus sur 3 dans le troisième (en liste commune avec la CGC).

Bravo à Jean luc BAUDILLON et à son équipe.

### FO coup de maître avec 30 % au CSE d'ASKORIA (Action sociale).

FO obtient 3 élus sur 10 dans une élection difficile dans un fief de la CFDT permettant de désigner un/e délégué/e syndical/e et de signer seule des accords collectifs d'Entreprise mieux disant sociaux.

Bravo à Géraldine LEROUEILLE et à son équipe.

# ÉNÉDIS Bretagne, FO progresse significativement.

FO obtient 15,24 % des voix, ce résultat est un formidable encouragement à poursuivre notre combat contre la remise en cause du Service Public.

Bravo à Vincent VANNIER et à tous les camarades.



# Communiqué de presse des organisations syndicales CGT, FO, CFDT suite à la grève des personnels de la Plate-forme de la Mézière le 24 octobre 2019.

Rassemblés devant l'établissement et en grève, ils ne sont pas satisfaits des propositions faites par la Poste quant à leur reclassement professionnel à la suite de l'annonce faite de la fermeture de l'établissement en juin 2020.

Ils revendiquent un reclassement prioritaire sur toutes les entités du groupe du bassin d'emploi, être prioritaire sur leur rythme de travail et des indemnités correspondants à des seuils de reconnaissance quant à leur travail de qualité effectué depuis 7 ans sur la PPDC.

Pour les Postiers et leurs organisations syndicales l'enjeu majeur est social, il s'agit de prendre en compte toutes les situations individuelles concernées par la fermeture.

# TERRITORIALIX



### **UNE BELLE AG!**

Mardi 5 novembre s'est tenue l'AG annuelle du syndicat FO des territoriaux de Rennes et Rennes Métropole.

Elle était présidée par Pierre MULLER secrétaire du GD 35 et avec la présence également de Marcel BIARD et Henry ROLLAND membres très actifs des sections

de retraités et de Fabrice LERESTIF SG de l'Union Départementale. 70 personnes étaient présentes. çela aura été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée via le rapport d'activité du secrétaire et de

faire le point sur l'urgence sociale avec la réforme des retraites et de la fonction publique.

Le syndicat FO Ville de Rennes et Rennes Métropole qui comptait 60 adhérents en 2015 en compte aujourd'hui plus de 200 et continue son développement grâce au travail d'une équipe très investie.



# **SNFOLC**

### LA MAIN PASSE AU SNFOLC.

Vendredi 8 novembre 2019, jour du congrès du SNFOLC 35, Didier GAILLARD, secrétaire départemental depuis 6 ans, a laissé la main à sa camarade Justine MARTI, fraîchement élue avec un secrétariat tout neuf: Nathalie BAUR et Bastien JOYAUX travailleront avec elle en tant que secrétaires départementaux adjoints; Mickaël FROMENTOUX et Sandrine TROQUET ont été respectivement nommés trésorier et trésorière adjointe, pour prendre la suite de Myriam PONCET-LEBERRE, aujourd'hui retenue par ses activités professionnelles après de nombreuses années d'efficacité et de rigueur aux commandes de la trésorerie du SNFOLC 35.



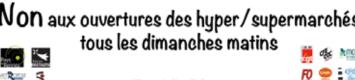
Le congrès, qui s'est déroulé en toute convivialité, s'est clos par un petit apéro (bien évidemment interpro) pour fêter le départ à la retraite de Didier. Un départ bien mérité pour un SD qui a beaucoup œuvré pour le syndicat et ses adhérents.

Mais nous savons de source sûre qu'il sera toujours là pour prêter main-forte et affronter la Macronie avec l'UD 35!









#DimancheChoixDeSociété #SauveTesCommercesDeProximité

### Rennes. Accord signé avec les syndicats : les commerces pourront ouvrir trois dimanches en 2020.

Un accord a été signé, dans les locaux de Rennes métropole, concernant les ouvertures des grandes surfaces en 2020.

Elles pourront ouvrir trois dimanches, ainsi que trois jours fériés. Un accord a été signé, entre employeurs et syndicats de salariés sur les ouvertures le dimanche et jours fériés des grandes enseignes, pour l'année 2020, dans le pays de Rennes. Les trois dimanches où l'ouverture sera autorisée sont le 12 janvier, ainsi que les 13 et 20 décembre.

Et pour les jours fériés, il sera possible d'ouvrir les 8 mai, 15 août et 11 novembre. Cet accord correspond à celui qui avait été signé l'an dernier. « Certes, cet accord n'est plus opposable juridiquement, réagit Fabrice Lerestif, le secrétaire départemental Force Ouvrière (FO) d'Ille-et-Vilaine, mais il est important pour continuer de donner un cadre et ne pas céder à la dérégulation. »

Par ailleurs, un nouveau rassemblement est prévu devant l'hypermarché Cora, à Pacé, dimanche 17 novembre, à 10 h 30. Il s'agit, à nouveau, de protester contre l'ouverture unilatérale des grandes surfaces le dimanche. Un combat mené par les syndicats, avec l'appui des élus du pays de Rennes.

Ouest-France. Publié le 28/10/2019



# **EN DIRECT** DE L'UD



# Du 7 au 13 octobre se tenait un stage découverte à l'UD.

L'occasion pour de nouveaux et nouvelles militantes de découvrir les élément fondamentaux de l'histoire de FO.

L'occasion de se former, de s'informer, de discuter entre militant(e)s de tous secteurs.

Bref une semaine utile à tous points de vue pour renforcer encore et toujours notre activité syndicale.

Merci à Marius l'animateur.

# **INFO STAGE**

Le CFMS demande désormais que les fiches d'inscription lui soient retournées par les UD 45 jours avant le début du stage !!! sous peine d'annuler la session...

Inutile de vous expliquer que les dites fiches sont à nous retourner à l'UD PAR RETOUR dès que vous les recevez! Pour ce qui concerne le stage DÉCOUVERTE du 27 au 31 JANVIER (pratiquement complet...). Les fiches doivent donc revenir à l'UD AVANT LE 15 DÉCEMBRE !!!

come and

U22 ON COP

### **TABLEAU DES STAGES CFMS 2020 à l'UD35**

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du lundi 27 au vendredi 31 JANVIER	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du mardi 11 au Jeudi 13 MARS	COMMUNICATION ORALE	3 jours
Du lundi 23 au vendredi 27 MARS	CSE (plus de 50 salariés)	5 jours
Du mardi 12 au Jeudi 14 MAI	NÉGOCIER	3 jours
Du lundi 25 au vendredi 29 MAI	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du mardi 22 au Jeudi 24 SEPTEMBRE	CONNAITRE ses DROITS 1	3 jours
Du lundi 28 SEPTEMBRE au vendredi 2 OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO	5 jours

### CAISSE SOLIDARITÉ INTERPRO :

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passera à n'en pas douter par une forme d'asphyxie financière, qui commence par une une baisse déjà sensible des subventions, conjuguée à l'augmentation de

tous les coûts.

Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine.

Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la **"force ouvrière"** pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

### Chacun en mesure l'enjeu fondamental.

Lien Paypal via le site de l'UD http://www.udfo35.fr/ ou chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer : 35 rue d'Échange 35 000 Rennes avec au dos la mention : "Caisse Solidarité interpro".

# ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !



J'IRAI

JUSQU'AU BOUT

stages

Le calendrier des stages du 2<sup>nd</sup> semestre 2019

**DATES** 

INTITULÉ DU STAGE

du 2 au 3 décembre (2 jours)

TRÉSORIER DES SYNDICATS

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

# nos Unions Locales

### RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES **02.99.65.36.60** 

ulforennes@gmail.com Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

### ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h



GUICHEN 07.83.67.25.78 ulfoguichen@gmail.com

# FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGERES **02.99.99.00.49** 

ulfofougeres@orange.fr Tous les mardis après-midi, (juridique : un lundi sur trois)

#### WITEL

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

### REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON 02.99.71.16.80 06.26.88.51.88 fo.redon@yahoo.fr

# AFOC

Informer

Conseiller

Défendre

Représenter

Accomnagner

# **UNION DÉPARTEMENTALE FO 35**

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66 **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 9h00** - **12h30 13h30** -**17h00** 

(fermeture midi)

Sans RDV les vendredis après-midi. Pour les autres horaires uniquement sur RDV.

### MAISON DE LA CONSOMMATION

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41 Lundi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 10h00 à 12h00

#### UNION LOCALE DE SAINT-MALO

8 rue Ernest Renan, 35400 Saint Malo, 09 66 96 37 97

Mardi et vendredi 9h à 12h – 14h à 19h





Pensez à vos
paiements 2019
TIMBRES 2019 : 4,75 €
tresorerie.udfo35@orange.fr